SAINT JOSEPH
SAINT BRUNO

TARIFS DES CONTRIBUTIONS SCOLAIRES 2027 – 2028
ÉCOLE

I – Contribution des familles

La contribution annuelle des familles est fixée en fonction des revenus du foyer.

Revenu fiscal de référence / par le nombre de parts = votre groupe	De 0 € à 8.000 €	A partir de 8001 €
Groupes	**A**	**F**
Contribution annuelle des familles	860 €	1.200 €

II – Restauration

EXTERNE	***DEMI-PENSIONNAIRE : forfait annuel 4 jours***
8,60 € le repas	995 €

III – Étude garderie

OCCASIONNELLE	***RÉGULIÈRE forfait annuel 4 jours***
5,80 € la séance	637 €

IV – Autres

1. Assurance :

L'établissement a souscrit un contrat groupe d'assurance scolaire auprès de SAINT-CHRISTOPHE ASSURANCES, **sans surcoût pour les familles**. Cette assurance couvre votre enfant y compris en dehors du temps scolaire et est prise en charge par l'établissement St Joseph-St Bruno.

2. L'Apel : Association de parents d'élèves bénévoles reconnue par l'Enseignement catholique, l'Apel propose une adhésion facultative de 30 € par famille. Cette cotisation est reversée à l'APEL SJSB afin de contribuer au financement de projets et de manifestations au bénéfice des élèves.